

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 20 juillet 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme TROUILLET Nelly à M. LAMARQUE Michel, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc. (Cuisinier)

N°2023/N°113

OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2023

M. Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge de la culture et du tourisme, présente la proposition d'octroi de subvention 2023 pour les manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Il rappelle que celles-ci doivent répondre au règlement de subvention préalablement validé par le Conseil Communautaire. Considérant le montant des demandes présentées, il y a eu lieu de faire des arbitrages (réduction du pourcentage accordé sur la dépense éligible et plafonnement à 5 000€) mais aussi de réaffecter les enveloppes non consommées à savoir 6 450 € (reliquat la culture dans nos village) + 3 550 € (de l'enveloppe des manifestations ou projets exceptionnels non utilisés).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 35 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- valide les subventions suivantes pour 2023 :

- A la MJC de Charlieu pour la 10ème édition des Férus du 5 au 9 juillet. Montant des dépenses : 47 400 €. Montant sollicité : 6 000 € (12,5%). Subvention votée : 25% des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

- A l'AFR de Pouilly – pour 2 spectacles dans le cadre des Férus le 6 juillet. Montant des dépenses : 5 450 €. Montant sollicité : 2 180 € (40 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 362 €.

- Au comité des fêtes de Belmont – pour 2 spectacles dans le cadre des Férus le 5 juillet. Montant des dépenses : 3 882 €. Montant sollicité : 1 353 € (34.8 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 970 €.

- Au comité des fêtes de Sevelinges – pour 2 spectacles dans le cadre des Férus le 6 juillet. Montant des dépenses : 3 250 €. Montant sollicité : 800 € (24.6 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 800 €.

- Aux Chantres du Thoronet, pour un concert le 21 août. Montant des dépenses : 6 800 €. Montant sollicité : 2 000 € (29.4 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 700 €.

- Au comité des fêtes de St Hilaire, pour un concert organisé dans le cadre de la fête du village les 1er et 2 juillet. Montant des dépenses : 5 604 €. Montant sollicité : 500 € (8.9 %). Subvention votée : 25 % des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 466 €.

- A l'Ecole de l'Oralité, pour le projet Brazil de septembre 2023 à juin 2024. Montant des dépenses : 26 327 €. Montant sollicité : 6 000 € (23 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

- A l'association de sauvegarde du château de Jarnosse pour des animations dans le cadre de la journée du patrimoine de pays et des moulins le 25 juin. Montant des dépenses : 2 250 €. Montant sollicité : 900 € (30 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 562 €.

- Au comité de coordination des Fêtes de la Soierie, pour les Fêtes de la Soierie du 8 au 11 septembre à Charlieu. Montant des dépenses 26 880 €. Montant sollicité : 6 000 € (22.3 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

- A la société des Amis des Arts pour les Nocturnes de l'abbaye en juillet et août 2023 (5 séances). Montant des dépenses : 4 800 €. Montant sollicité : 1 920 € (40%). Subvention votée : 25% des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 200 €.

- Aux amis des musées des Charlieu, pour l'exposition « Rouiller, itinéraire d'une famille d'artistes » du 4 juin au 31 octobre. Montant des dépenses : 23 000 €. Montant sollicité : 6 000 € (26 %). Subvention votée 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 5 000 €.

- A l'association Belmont-Gounghin pour un concert le 17 septembre. Montant des dépenses : 2 060 €. Montant sollicité : 300 € (14.5 %). Subvention votée 15 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 300 €.

- Aux Farfadets pour la 14ème édition de Paroles Paysannes du 8 au 20 août au Grand couvert de St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 27 300 €. Montant sollicité : 3 000 € (10.9%). Subvention votée : 6 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 €.

- Aux Farfadets pour la 1ère édition du Vol des Cigognes en avril 2023. Montant des dépenses : 25 145 €. Montant sollicité : 3 000 € (11.9 %). Subvention votée : 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.

• Au cinéma les Halles pour les rencontres cinématographiques 2023. Montant des dépenses : 6 548 €. Montant sollicité : 1 500 € (22.9 %). Subvention votée : 23 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 500 €.

• Au cinéma les Halles pour la 4ème édition Sous l'écran la page en novembre 2023. Montant des dépenses : 5 712 €. Montant sollicité : 2 000 € (35 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 428 €.

• Au CAP de Charlieu, pour le rassemblement automobile le 2 juillet. Montant des dépenses 4 110 €. Montant sollicité : 1 438 € (34.9 %). Subvention votée : 25% des dépenses avec une subvention plafonné à 1 027 €.

• Au CAP de Charlieu, pour la foire à l'andouille. Montant des dépenses : 5 200 €. Montant sollicité : 1 950 € (36,5%). Subvention votée : 25% des dépenses avec une subvention plafonné à 1 300 €.

• Aux Marchés de Noël de Charlieu pour leur 20ème édition. Montant des dépenses : 42 000 €. Montant sollicité : 5 000 € (12 %). Subvention votée : 6 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 270 €.

• A l'association Festibaye, pour son festival au théâtre de verdure de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, le 10 juin. Montant des dépenses : 14 610 €. Montant sollicité : 1 900 € (13 %). Subvention votée : 13 % des dépenses avec une subventions plafonné à 1 900 €.

• Aux Amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu, pour les Médiévales le 26 et 27 août. Montant des dépenses : 16 000 €. Montant sollicité : 3 200 € (20%). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonné à 3 200 €.

• A la MJC de Charlieu pour les mots de printemps le 1 avril. Montant des dépenses : 5 872 €. Montant sollicité : 1 000 € (17 %). Subvention votée : 17 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 €.

• A l'école de musique de Charlieu, pour la fête de la musique le 24 juin. Montant des dépenses : 8 620 €. Montant sollicité : 3 448 € (40 %). Subvention votée : 25 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 155 €.

• A l'association du canal de Roanne à Digoïn pour les Voix d'Eau de l'été. Montant des dépenses : 22 800 €. Montant sollicité : 500 € (2.5 %). Subvention votée : 2.5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.

• A la Cie Ad Hoc pour le projet la passerelle du temps. Montant des dépenses : 15 600 €. Montant sollicité : 4 200 € (26.9 %). Subvention votée : 25 % des dépenses de la création artistique avec une subvention plafonnée à 1 860 € sous condition que se réalise une représentation ouverte au public sur le territoire.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230720-N2023-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023